



CABINET DU PREFET

**Arrêté n° 2020-00098**  
**modifiant l'arrêté n° 2020-00092 du 23 janvier 2020 portant mesures de police applicables à Paris en vue de prévenir les risques susceptibles d'être générés par des rassemblements non déclarés de personnes se revendiquant des « gilets jaunes » le vendredi 24 janvier 2020**

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2020-00092 du 23 janvier 2020 portant mesures de police applicables à Paris en vue de prévenir les risques susceptibles d'être générés par des rassemblements non déclarés de personnes se revendiquant des « gilets jaunes » le vendredi 24 janvier 2020 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 23 janvier 2020 susvisé, après le 2°, il est inséré un 2° bis ainsi rédigé :

« 2° bis Dans le secteur comprenant la Madeleine, délimité par les voies suivantes, qui y sont incluses :

- Boulevard Malesherbes, dans la partie comprise entre la Place de la Madeleine et la Place Saint-Augustin ;
- Boulevard Haussmann, dans la partie comprise entre la Place Saint-Augustin et l'angle de la rue Tronchet et de la rue du Havre ;
- Rue Auber, dans la partie comprise entre l'angle du boulevard Haussmann et des rues Tronchet et du Havre et la place de l'Opéra ;
- Boulevard des Capucines dans la partie comprise entre la Place de l'Opéra et le boulevard de la Madeleine ;
- Boulevard de la Madeleine, jusqu'à la rue de Sèze ;
- Rue de Sèze ;
- Place de la Madeleine, dans la portion située entre la rue de Sèze et le boulevard Haussmann. »

**Art. 2** - Le préfet, directeur du cabinet, le directeur de l'ordre public et de la circulation et la directrice de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché aux portes de la préfecture de police, communiqué au procureur de la République de Paris et consultable sur le site de la préfecture de police [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr).

Fait à Paris, le **24 JAN. 2020**

Le Préfet de Police,  
Le Préfet, Directeur du Cabinet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité

**David CLAVIERE**